



PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

REÇU LE

08 JAN. 2020

21

Préfecture

Saint-Brieuc, le 3 janvier 2020

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Juliette Cleenwerck
Tél : 02.96.62.43.86
pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

La Secrétaire Générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

à

Monsieur le Président
du Pays de Saint-Malo

A l'attention de Madame Josépha ROUGER
Chargée de mission aménagement
23 avenue Anita Conti
35400 – SAINT-MALO

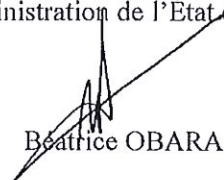
OBJET : Consultation du dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT des Communautés du Pays de Saint-Malo

Par courrier reçu le 12 novembre 2019 vous sollicitez, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (Loi « ELAN »), l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation « sites et paysages » des Côtes d'Armor sur le dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT des Communautés du Pays de Saint-Malo dans sa nouvelle version notifiée aux Personnes Publiques Associées, complétée par une évaluation environnementale.

Les membres de la commission ont été consultés par voie électronique entre le 10 et le 24 décembre 2019 afin d'émettre leur avis concernant l'identification et la création de secteurs déjà urbanisés (SDU) situés dans les communes de Beaussais-sur-Mer et de Lancieux (3 secteurs)

À l'issue de cette consultation, je vous informe que la commission départementale de la nature, des paysages et des sites formation « sites et paysages » du département des Côtes d'Armor a émis un avis favorable (1 vote défavorable pour les secteurs de la Ruais à Beaussais-sur-Mer et de l'ânerie à Lancieux) sur cette nouvelle version de la modification du SCoT.

La Secrétaire Générale
chargée de l'administration de l'État dans le département


Béatrice OBARA

Copie adressée à : DDTM